



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU FINISTÈRE

COMMUNIQUE DE PRESSE

Quimper, le 25 janvier 2019

Interdiction d'une manifestation sur la voie publique dans l'arrondissement de Châteaulin le dimanche 27 janvier

Deux déclarations de manifestation ont été déposées cette semaine à la sous-préfecture de Châteaulin en vue de l'organisation d'une chaîne humaine traversant la France dimanche 27 janvier prochain.

En ce qui concerne l'organisation de la partie finistérienne de cette manifestation, la saisine des autorités par les organisateurs a été tardive, et il a été constaté que les organisateurs n'avaient prévu ni service médical ni mesures de sécurité pour garantir de manière satisfaisante la sécurité des participants, mais également des usagers de la route, alors même qu'une partie du parcours de la manifestation était située à proximité ou sur des axes de circulation.

Constatant les carences manifestes de l'organisation de cette manifestation et les dangers que cette situation faisait courir aux manifestants et à la population, le préfet du Finistère, M. Pascal LELARGE, a décidé d'interdire ce rassemblement.

Pour rappel, organiser une manifestation non-déclarée ou participer à une manifestation interdite est passible de sanctions pénales pour les organisateurs (jusqu'à 6 mois de prison et 75 000 € d'amende) et les manifestants.

Contact presse

Bureau de la communication interministérielle : pref-communication@finistere.gouv.fr

Sébastien CHEVRIER 02 98 76 29 51 / Corinne BERNARD 02 98 76 29 66

www.finistere.gouv.fr



@Prefet29



Préfet du Finistère